

Commission de services régionaux de la Capitale
COMITÉ DE RÉVISION ET DE RAJUSTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT (CRRRA)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION 26-01 (le mardi 27 janvier 2026, à 17 h)
CSRC – Réunion virtuelle par Conférence Web Zoom et diffusion sur Internet (1133, rue Regent,
pièce 300, Fredericton, NB)

MEMBRES PRÉSENTS : Lise Forbes, Danny Roy, Bobbi Hartt, Marty Forsythe, Susan Jonah,
Joey Bernard, Carmen Nason, Peter Dufour

MEMBRE ABSENT : Aucun

SONT AUSSI PRÉSENTS : Wilson Bell, directeur de la Planification; Lonnie Forbes, directeur des
Programmes; Charman Armstrong, agente d'aménagement; Robin Canavan, agente d'aménagement;
Mary Stone, secrétaire de séance

1. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE ET LA VICE-PRÉSIDENTE

Lonnie Forbes demande des candidatures et candidatures à titre personnel, au poste de présidence.
Marty Forsythe, appuyé par Danny Roy, propose la candidature de Joey Bernard.
Joey Bernard accepte sa mise en candidature.
Lonnie Forbes demande à deux reprises s'il y a d'autres candidatures.
Bobby Hartt, appuyé par Carmen Nason, propose la candidature de Susan Jonah.
Susan Jonah accepte sa mise candidature.
Lonnie Forbes demande à deux reprises s'il y a d'autres candidatures.
À l'issue d'un vote, Joey Bernard est nommé président.

Joey Bernard demande des candidatures et candidatures à titre personnel, au poste de vice-présidence.
Danny Roy, appuyé par Marty Forsythe, propose la candidature de Susan Jonah.
Susan Jonah accepte sa mise en candidature.
Joey Bernard demande à deux reprises s'il y a d'autres candidatures.
Les mises en candidature sont closes et Susan Jonah est nommée vice-présidente.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Forsythe; appuyé par B. Hartt

PROPOSITION : « Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté. »

Proposition adoptée

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS : Lonnie Forbes présente la Présentation annuelle sur la
divulcation des conflits d'intérêts – Examen de la politique et détails du document. Aucun conflit d'intérêts
n'est déclaré.

3A. RENSEIGNEMENTS DU CRRRA POUR LE RAPPORT ANNUEL DE 2025 : Lonnie Forbes présente
les renseignements du CRRRA pour le Rapport annuel de 2025.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par C. Nason; appuyé par M. Forsythe

PROPOSITION : « Que le procès-verbal de la réunion 25-11 soit approuvé tel que présenté. »

Proposition adoptée

5. DÉROGATIONS DES AGENTS D'AMÉNAGEMENT : Lonnie Forbes présente les dérogations des agents d'aménagement pour les mois de novembre et décembre 2025.

6. RÉAPPROBATIONS DES AGENTS D'AMÉNAGEMENT : Wilson Bell présente des renseignements sur le processus de réapprobation des agents d'aménagement.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Point 26-01-07

Demandeur : Craig McCoy

Craig McCoy – Usage similaire ou compatible

Considération de l'usage d'un entrepôt comme étant compatible avec des usages permis dans la zone Rurale en vertu du *Règlement sur le plan rural du secteur d'aménagement de Canning – Loi sur l'urbanisme*.

Craig McCoy, Jamie-Lynn LeBlanc et Geoff Bona sont présents pour ce point.

Proposé par S. Jonah; appuyé par M. Forsythe

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale, en vertu du paragraphe 55(1)a) de la *Loi sur l'urbanisme*, permet l'usage d'un entrepôt sur les lots NID 45135118, 45135134 et 45135100 comme étant similaire ou compatible aux usages permis dans la zone Rurale du *Règlement sur le Plan rural du district de services locaux de Canning*, sous réserve des modalités et conditions suivantes :

- a) que la propriété conserve son caractère rural/résidentiel;
- b) qu'aucune vente au détail ne soit effectuée sur la propriété;
- c) qu'il n'y ait pas de transformation de poisson sur la propriété;
- d) que toutes les enseignes soient conformes aux dispositions applicables de l'article 3.13 du *Règlement sur le plan rural du district de services locaux de Canning* et à toutes les politiques applicables du ministère des Transports et de l'Infrastructure (DTI);
- e) que le stationnement soit conforme aux dispositions applicables de l'article 3.11 du *Règlement sur le plan rural du district de services locaux de Canning*;
- f) que l'éclairage extérieur soit situé, disposé ou protégé de manière à ne pas gêner la circulation sur la rue Carman et la route 690, ni les propriétaires fonciers voisins dans la jouissance raisonnable de leurs propriétés; et
- g) qu'un ou plusieurs permis de construction soient obtenus auprès de la Commission de services régionaux de la Capitale – Division de la planification et du développement avant la construction, l'installation ou la rénovation de tout bâtiment et/ou ouvrage.

Proposition adoptée

Point 26-01-08

Demandeur : Raymond Curtis

Raymond Curtis – Modalités et conditions

Considération de modalités et conditions pour un usage permis – un établissement de réparation automobile.

Proposé par M. Forsythe; appuyé par C. Nason

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux de la Capitale, en vertu de l'alinéa 53(3)c)(i) de la *Loi sur l'urbanisme*, permet l'usage d'un établissement de réparation automobile sur le lot NID 75316703 dans la zone Rurale

du *Règlement sur le plan rural du secteur d'aménagement d'Estey's Bridge*, et en conformité avec les modalités et conditions suivantes :

1. qu'il n'y ait pas plus de quatre (4) automobiles destinées à être réparées ou inspectées, à l'exclusion des véhicules personnels, sur la propriété à tout moment donné;
2. que la propriété conserve son caractère résidentiel;
3. que toutes les enseignes soient conformes aux dispositions applicables de l'article 3.9 du *Règlement sur le plan rural du secteur d'aménagement d'Estey's Bridge* et à toutes les politiques applicables du ministère des Transports et de l'Infrastructure (DTI);
4. que le stationnement soit conforme aux dispositions applicables de l'article 3.8 du *Règlement sur le plan rural du secteur d'aménagement d'Estey's Bridge*;
5. que l'éclairage extérieur soit situé, disposé ou protégé de manière à ne pas gêner la circulation sur la route 617 ni les propriétaires fonciers voisins dans la jouissance raisonnable de leurs propriétés;
6. qu'il n'y ait pas d'élimination de matières dangereuses sur place;
7. qu'aucun véhicule abandonné ne soit entreposé sur la propriété;
8. que, dans la mesure du possible, les arbres et arbustes existants situés autour de la propriété soient entretenus;
9. qu'un ou des permis de construction soient obtenus auprès de la Commission de services régionaux de la Capitale – Division de la planification et du développement avant la construction/rénovation de tout bâtiment et/ou ouvrage; et
10. que l'exploitation de l'établissement de réparation automobile respecte tous les règlements gouvernementaux pertinents.

Proposition adoptée

8. AJOURNEMENT

Proposé par M. Forsythe; appuyé par D. Roy

PROPOSITION : « L'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 17 h 48. »

Proposition adoptée

Joey Bernard, président du CRRA

Mary Stone, secrétaire de séance